



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
pour la lutte
contre le trafic illicite
des biens culturels

Extra.SC

C70/15/EXTRA.SC/1
Paris, Avril 2015
Original anglais

Distribution limitée

**Réunion extraordinaire du Comité subsidiaire de la Réunion des Etats Parties à la
Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher
l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels
(UNESCO, Paris, 1970)**

Paris, Siège de l'UNESCO, salle IX
18 mai 2015
9.00 - 10.00

Point 1 de l'ordre du jour provisoire: Adoption de l'ordre du jour

Ce document contient l'ordre du jour provisoire de la Réunion extraordinaire du Comité subsidiaire de la Réunion des Etats Parties à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Paris, 2015)

Décision requise: paragraphe 1

- | | | |
|----|--|--------------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | C70/15/EXTRA.SC/1 |
| 2. | Validation du projet de rapport du Comité subsidiaire | C70/15/EXTRA.SC/2 |
| 3. | Validation de la feuille de route pour l'accomplissement des fonctions du Comité subsidiaire de la Réunion des États Parties à la Convention de 1970 | C70/15/EXTRA.SC/3 |

1. PROJET DE DECISION EXTRA.SC/1

Le Comité subsidiaire,

1. Ayant examiné le document C70/15/EXTRA.SC/1;
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.